

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2016

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Vice-président
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	Dce	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	Mme	Audrey	Zwicky	DCe	Conseillère
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. Ginior Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ainsi qu'au public présent. Il excuse l'absence de Mmes B. Guex-Crosier, F. Parisod Nicolet et Audrey Zwicky ainsi que de MM. F. Barthassat et C. Creffield ; il ouvre la séance à 19h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 8 novembre 2016
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Rapport de commissions :
 - VI.1 *Sociale et culture* : attribution de l'aide sociale en Suisse 2016.
Rapporteur : Daniel FISCHER
 - VI.2 *Environnement et développement durable* : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2016. Rapporteur : Oscar SIEVE
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1 *P-D-1405 Landecy-sud – Plan de site et règlement*
 - VII.2 *P-D-1406 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

M. D. Fischer demande la modification du point VI.2 ; il est en effet le rapporteur de l'attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2016.

➔ **L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Nomenclature – ZI des Epinglis

M. A. Walder indique que l'Exécutif va faire la proposition au Service de la nomenclature de nommer la zone industrielle, communément appelée de la Tuilerie et briqueteries, ZI des Epinglis.

Parallèlement, il sera demandé que le chemin des Epinglis soit prolongé et qu'il englobe la partie sud du chemin des Rupières, soit jusqu'à la barrière qui sera prochainement installée. Ceci évitera que les visiteurs des entreprises soient mal renseignés par leur GPS et qu'ils traversent inutilement le village de Bardonnex. Les entreprises de la zone industrielle ont été approchées et ont donné leur aval à cette nouvelle dénomination.

2. Promotions citoyennes

M. A. Walder rappelle que la date de la rencontre avec les jeunes qui atteindront leur majorité citoyenne en 2017 doit être fixée en fin de séance.

3. Cartes CFF

A fin novembre, 1'047 cartes journalières CFF ont trouvé preneur; ce taux de 72% de vente est malheureusement insuffisant pour couvrir le coût d'achat des abonnements.

4. Solidarité Genève Sud

La Fédération genevoise de coopération a mis en ligne les statistiques présentant l'étude et le palmarès des contributions financières allouées à la solidarité internationale par les collectivités publiques. **M. A. Walder** précise que la commune de Bardonnex figure parmi celles qui sont les plus généreuses.

5. Projet de plan de site et modification de zone à Compesières

Le projet de loi et l'exposé des motifs, relatifs au projet de plan de site et à la modification de zone à Compesières, sont parvenus en mairie le 30 novembre dernier. L'Exécutif a d'ores et déjà validé ces derniers en précisant la priorité à donner aux déclassements de zone au vu du nombre de logements qui sera prochainement construit sur la commune de Bardonnex. En effet, il est clairement précisé dans l'exposé des motifs que le déclassement ne pourrait être effectif avant le deuxième semestre 2018. Il cite : « *Le périmètre de ce projet de modification des limites de zone ne figure pas parmi ceux qui sont expressément listés en page 29 et 30 du rapport d'examen de l'arrêt du 13 avril 2015 accompagnant la décision du Conseil fédéral approuvant le plan directeur cantonal 2030 et qui peuvent ainsi être adoptés. Sans toutefois comptabiliser dans l'enveloppe réservée aux extensions villageoises (fiche A06) dans la prochaine mise à jour du plan directeur cantonal 2030 qui devrait être soumise à l'approbation du Conseil fédéral au second semestre 2018. La mise en œuvre de ce projet de modification de zone ne devrait donc pouvoir intervenir qu'une fois le plan directeur cantonal approuvé* ».

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de ses deux dernières séances, la commission a :

- préavisé une requête en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- fait le point sur les dossiers reçus et attribué l'aide au développement.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté de l'aménagement du giratoire de Compesières.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- attribué l'aide sociale en Suisse.

VI RAPPORT DE COMMISSIONS

1. Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse 2016.

Rapporteur : Daniel Fischer

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui explique que sur 77 dossiers reçus, 43 ont été retenus. Une association bénéficiera d'une subvention de CHF 2'000.-, 2 d'entre elles bénéficieront d'une subvention de CHF 1'500.-, 17 de CHF 1'000.-, 17 de CHF 500.- et 6 de CHF 250.- ; le tout pour une somme totale de CHF 32'000.-.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Sociale et culture relatif à l'attribution de l'aide sociale en Suisse en 2016.

2. Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2016. Rapporteur : Daniel Fischer

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui indique que le montant à disposition pour l'année 2016 est de CHF 56'000.-, soit 1% du budget de fonctionnement 2016. Au final, la somme totale a été répartie entre 29 associations retenues parmi les 49 dossiers étudiés. La répartition entre les divers continents se présente comme suit : Afrique 64%, Asie 25% et Amérique latine 11 %. Les pays recevant le plus sont l'Inde avec CHF 5'500.- soit près de 10% de l'enveloppe globale et le Bénin avec CHF 4'500.- soit un peu plus de 8%. Il ajoute que 11 dossiers de plus que l'an passé reçoivent une subvention d'où des montants un peu moins importants à chacune des associations bénéficiaires.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Environnement et développement durable relatif à l'attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2016.

VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1405 Landecy-sud – Plan de site et règlement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. Se référant à l'exposé des motifs, il retrace l'historique du dossier qui remonte au début des années 2000. L'objectif de ce nouveau plan de site, qui rejoint les ambitions de la commune il y a une dizaine d'années, assure la protection du sud du village, situé en zone 4B protégée, selon les conditions permettant :

- d'une part, la conservation des qualités paysagères du lieu, de l'arborisation majeure, des vergers, des qualités architecturales des bâtiments ainsi que des espaces intermédiaires et des éléments construits tels que murs, portails et pavages ;
- d'autre part, de permettre l'évolution mesurée du site avec égard au patrimoine construit et naturel par la possibilité d'accueillir de nouvelles constructions dans le respect des ouvertures visuelles et de l'identité morphologique et architecturale ainsi qu'un contrôle de l'impact du stationnement et de son intégration par la construction de parkings souterrains dans les aires prévues à cet effet.

L'Exécutif encourage les membres du Conseil municipal à voter en faveur du projet de délibération présenté, le plan de site assurant une protection du patrimoine du village de Landecy inscrit à l'inventaire ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) et limitant les gabarits et aspects des constructions futures.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1405.**

D – 1405 Landecy-sud – Plan de site et règlement

Considérant,

- *la décision du Département du 21 mai 2003 d'établir un plan de site du village de Landecy, sud du village,*
- *la convention passée entre l'État de Genève et la commune de Bardonnex (ci-après la commune) pour une étude conjointe et un projet de plan de site de Landecy du 24 juin 2004,*
- *le mandat d'étude donné au Bureau Mayor et Beusch + Frei, architectes urbanistes du 15 juin 2004,*
- *la décision d'abandonner le premier plan de site N°29448-505, mis à l'enquête publique du 2 septembre au 3 octobre 2005,*
- *la décision de réévaluer le premier plan de site par un nouveau projet établi par le Service des monuments et des sites (N°29962-505),*
- *l'enquête technique du 24 septembre au 16 octobre 2014,*
- *la réévaluation des objectifs suite à l'enquête publique,*
- *les nouveaux objectifs fixés permettant :*
 - a. *d'une part, la conservation des qualités paysagères du lieu, de l'arborisation majeure, des vergers, des qualités architecturales des bâtiments ainsi que des espaces intermédiaires et des éléments construits tels que murs, portails et pavages ;*
 - b. *d'autre part, de permettre l'évolution mesurée du site avec égard au patrimoine construit et naturel par la possibilité d'accueillir de nouvelles constructions dans le respect des ouvertures visuelles et de l'identité morphologique et architecturale ainsi qu'un contrôle de l'impact du stationnement et de son intégration par la construction de parkings souterrains dans les aires prévues à cet effet.*

- le classement du village de Landecy dans l'inventaire ISOS, village d'importance nationale,
- l'article 40, alinéa 3 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) donnant un délai de 60 jours pour une prise de position de la commune, dès réception du dossier complet,
- l'article 30, lettre e de la loi sur l'administration des communes (LAC),
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 6 décembre 2016 de la commission aménagement, urbanisme et mobilité.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De préavis favorablement le projet de plan de site N°29962-505 de mars 2016 concernant le sud du village de Landecy.
2. De transmettre ce projet de plan de site de Landecy au Conseil d'État, pour que ce dernier poursuive la procédure prévue à l'article 40 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (L 4 05 – LPMNS).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

2. P-D-1406 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que l'Exécutif propose l'ouverture d'un crédit supplémentaire de fonctionnement pour une aide d'urgence en faveur d'Haïti. Suite au passage de l'ouragan Matthew, plusieurs demandes ont été adressées à la commune de Bardonnex; celle de Terre des hommes était la mieux étayée.

Compte tenu de la situation précaire d'Haïti, fréquemment touché par des catastrophes naturelles, **Mme M. Barrillier** propose de doubler le montant de l'aide financière octroyée.

Depuis le passage de l'ouragan, une levée de fonds considérable en faveur d'Haïti a été mise sur pied par les différentes associations caritatives et de bienfaisance. **M. A. Krasnosselski** estime que la somme proposée correspond à la situation actuelle du pays et aux aides déjà octroyées.

M. A. Walder soutient la proposition de Mme M. Barrillier.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la proposition de Mme M. Barrillier, soit de porter le montant de l'aide à CHF 10'000.-. Cette proposition est acceptée par 9 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1406.**

D – 1406 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti

Considérant,

- *la catastrophe causée par l'ouragan Matthew qui s'est abattu sur Haïti début octobre,*

- *les dégâts importants causés sur les structures d'accueil scolaires,*
- *l'appel urgent lancé par Terre des hommes Suisse pour réduire la vulnérabilité de ces enfants et garantir leur sécurité alimentaire pour les prochains mois.*
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.
2. D'attribuer ce montant à Terre des hommes Suisse.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.02.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Cadeaux des aînés

Mme S. Schrag rappelle, au nom de Mme B. Guex-Crosier, que les cadeaux des aînés doivent, si possible, être distribués avant Noël et, dans tous les cas, avant le 31 décembre.

M. J. Gyger indique que le cadeau est généralement bien apprécié. Toutefois, une personne, estimant qu'elle était déjà fort gâtée par la commune, lui a demandé si, à l'avenir, la valeur du présent pouvait être convertie en un versement à une association caritative.

Il a également été confié à **Mme M. Barrillier** que le montant utilisé pour l'achat des cadeaux des aînés pourrait être destiné à des personnes qui sont plus dans le besoin. En outre, des dames lui ont dit qu'elles préféreraient que ce cadeau leur soit apporté à un âge plus avancé ; 70 ans est trop jeune, 75 ans serait plus adapté.

M. A. Walder estime que ce point doit être discuté par la commission sociale; la question de l'âge ayant déjà été remise en question. Quant au versement à des œuvres caritatives, il rappelle que la commune a déjà un budget pour cela et qu'il faudrait s'assurer que cette demande soit le souhait d'une majorité de personnes.

M. G. Rana Zolana tient à préciser que la philosophie des cadeaux de Noël est d'aller à la rencontre des citoyens de la commune. Peut-être faut-il l'expliquer et le rappeler aux aînés.

M. J. Annen demande s'il serait possible de les recevoir au tout début du mois de décembre afin d'avoir plus de temps pour leur distribution ?

Mme S. Schrag rappelle que, cette année, les cadeaux étaient disponibles le 5 décembre. Selon elle, à l'avenir, la distribution de ceux-ci ne pourrait débuter avant début décembre.

2. Repas des aînés

Mme S. Schrag rappelle également que le repas des aînés se déroulera le 29 janvier prochain au centre communal. La participation et l'aide des conseillers municipaux sont bienvenues.

3. Route d'Annecy – vitesse excessive

Mme S. Schrag a été interpellée par une personne résidant à la route d'Annecy et dont le garage est situé en bordure de la voie de circulation. La vitesse des véhicules étant très importante à cet endroit, elle demande s'il serait possible d'installer un radar ou de faire des contrôles de vitesse ?

Selon **M. O. Sieve**, il peut en effet être intéressant d'installer des radars pour limiter la vitesse des véhicules ; encore faut-il que ceux-ci soient chargés ! Il pense que le problème est cantonal ; en effet, chaque appareil doit être taré au moins une fois par année par l'institut de métrologie qui, sauf erreur, est établi à Berne ou à Zurich. De plus, seul huit appareils sont en fonction simultanément sur le canton.

M. A. Walder indique que l'installation d'un radar n'est pas une prérogative communale ; toutefois, un courrier peut en effet être adressé à la Brigade de la sécurité routière pour que des contrôles mobiles soient effectués de temps à autre.

4. Giratoire de Compesières

M. J. Gyger demande si la charrue mise en place sur le giratoire de Compesières est uniquement sécurisée par la petite chaîne qui la relie au mât central ou si elle est également ancrée au sol.

M. A. Walder répond que la charrue est ancrée au sol. Il ajoute qu'elle pèse 250 kilos et qu'elle n'est pas facilement transportable.

5. Route des Ravières

M. J. Gyger a récemment rendu visite à une habitante de la route des Ravières qui lui a signalé que beaucoup de camions empruntaient cette voirie malgré l'interdiction. La police municipale peut-elle faire des contrôles et amender en conséquence ?

La route des Ravières est en effet interdite à la circulation des poids lourds, seuls les bordiers étant autorisés. **M. A. Walder** précise qu'il est relativement compliqué d'amender des camions, leur arrêt bloquant toute la circulation. Néanmoins, un dispositif adéquat pourrait occasionnellement être mis en place par les agents de la police municipale.

6. Commanderie de Compesières – laurier

M. B. Gaud demande si le laurier, planté sur le devant de la commanderie, a été coupé en prévision des illuminations de Noël ou pour une autre raison ?

M. A. Walder indique qu'il est prévu de modifier l'éclairage de la commanderie et le laurier posait un certain nombre de problème en raison de son gabarit et de la problématique causée par ses racines.

7. Poteaux indicateurs

M. D. Fischer a remarqué que plusieurs poteaux indicateurs étaient « mal orientés » et ne remplissaient dès lors plus leur fonction principale.

M. A. Walder répond que le constat a été tiré en mairie et que les différents panneaux seront prochainement redressés.

Arrivée de M. Florian Barthassat à 20h30.

8. PPV – petites poubelles vertes

M. D. Fischer a reçu plusieurs critiques relatives aux PPV; notamment des containers bruns trop rapidement pleins en raison de leur nombre insuffisant. Il pense que certaines personnes font un amalgame entre les déchets de cuisine et les déchets de jardin d'où une mauvaise utilisation et surcharge desdits containers. Il propose que la commission se penche sur la problématique et diffuse les informations adéquates par le biais du journal communal. Enfin, la Ville de Genève a édité son calendrier « Voirie 2017 » dans lequel figurent de nombreux renseignements relatifs aux PPV. Il en transmet un exemplaire au président de la commission Environnement et développement durable pour consultation.

M. A. Krasnosselski a également été interpellé quant au nombre insuffisant de containers bruns qui débordent trop facilement. Des personnes âgées ou à mobilité réduite regrettent la distance à parcourir pour évacuer leurs déchets de cuisine ; ces dernières doivent en effet souvent recourir à l'aide de voisins. En outre, il règne une certaine confusion quant à la levée des déchets ; il a par ailleurs pu remarquer que beaucoup moins de déchets organiques se trouvaient en bordure de route le lundi matin. Les sacs verts n'étant plus en vente, il pourrait être intéressant d'informer la population que les nouveaux sacs, écrus et verts, quoiqu'onéreux, existent également en grande capacité.

M. O. Sieve, lors de sa distribution des cadeaux, s'est assuré que les personnes visitées avaient bien fait la différence entre les déchets verts et les déchets de cuisine ainsi que leur évacuation. Il pense qu'une personne sur trois est au clair ! Il lui a été demandé l'installation d'un container brun supplémentaire au chemin d'Archamps, plus précisément près des containers installés à l'arrière de la douane du Pont-de-la-Fin.

M. M. Goldschmid pense qu'il serait utile, par le biais du journal communal par exemple, de réexpliquer la différence entre les différents déchets organiques et de commenter le cheminement et la manière dont ceux-ci sont traités.

M. A. Walder estime que le geste de solidarité envers une personne qui rencontre des soucis pour l'évacuation de ses déchets est un bon point. Ceci sera d'autant plus d'actualité si des déchetteries enterrées sont installées pour l'évacuation des ordures ménagères. Concernant plus particulièrement les containers bruns, il indique qu'initialement ce sont des bacs de 240 litres qui devaient être mis en place. Malheureusement, les déchets de cuisine étant particulièrement denses et lourds, le mandataire de la commune a favorisé l'installation de containers de 120 litres. Il est toutefois prévu de les dédoubler en certains endroits. Enfin, il comprend la confusion de certains quant aux différentes levées ce d'autant plus que quelques communes lèvent ensemble les déchets de cuisine et les déchets de jardin.

9. Sapins en pot

M. J. Annen a, pour la première fois, acquis un sapin de Noël en pot. Il propose que la commune fasse de même pour les sapins installés dans les différents villages durant les fêtes de fin d'année. Il ajoute qu'il s'est procuré son arbre auprès d'une entreprise ayant obtenu le prix cantonal du développement durable et qui est installée à Puplinge.

M. A. Walder trouve la démarche intéressante ; il émet toutefois un doute quant à la disponibilité de sapins de cinq mètres en pot.

10. Illumination de la commanderie

L'illumination de la commanderie est très réussie et **Mme S. Cathrein** adresse ses félicitations aux personnes à l'origine de cette initiative.

11. Talus de Compesières – écusson avec croix-de-Malte

M. M. Goldschmid a été complimenté pour la mise en place de l'écusson complété de briques de couleurs concassées sur le talus de Compesières.

12. Conseil municipal de Perly-Certoux – rencontre

M. G. Rana Zolana a été contacté par le président du Conseil municipal de Perly-Certoux qui proposera prochainement plusieurs dates pour recevoir les membres du Conseil municipal de Bardonnex.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	07.02.17	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	18.01.17	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	26.01.17	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	- - -		
	Routes, travaux, et emplacements communaux	21.12.17	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	23.01.17	18h30	Salle des commissions
	Bureau	19.01.17	18h30	Mairie
	Conseil municipal	31.01.17	20h30	Salle des Chevaliers
	Promotions citoyennes Réception des jeunes suivie d'un repas à l'auberge	01.02.17	18h30	Salle des commissions
	Course du Conseil municipal Org. : S. Schrag, F. Barthassat, B. Gaud	10.06.17		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 20h40.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 22 décembre 2016/fb